



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par la soussignée à l'effet que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 6 octobre 2026, laquelle se tiendra à l'Hôtel de Ville situé au 5 rue Gale, à Ormstown, à compter de 18h30, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure ci-dessous :

Adresse : 6 rue Edward

Lot : 5 807 290 du cadastre du Québec.

Objet: Recevoir l'approbation afin d'accepter la demande visant à régulariser l'empiètement d'une partie de la résidence dans la marge avant de 4,42 mètres au lieu de 5 mètres (Grille des normes et usages R-13 du règlement de zonage 148-2023, soit une dérogation de 0,58 mètres.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure doit se présenter à la séance ordinaire du Conseil du 6 octobre 2026.

DONNÉ À ORMSTOWN, ce 14^e jour du mois de septembre 2026.

Maïlys Ricaud
Directrice des affaires juridiques et du greffe